



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 8 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHANTIER D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES COULEURES : CONDITIONS DE CIRCULATION À COMPTER DU 11 JANVIER 2024

À partir du 11 janvier 2024, les conditions de circulation entre l'extrémité de l'avenue de Romans et le giratoire du Chantre vont être modifiées dans la zone des Couleurs.

MISE EN CIRCULATION PARTIELLE DU BARREAU DE LIAISON

Depuis l'été dernier, la réalisation de l'ouvrage d'art n°2 a bien avancé. Il permettra d'assurer la liaison directe entre les routes nationales 7 et 532. Sous cet ouvrage, un barreau de liaison permettra les échanges entre le giratoire du Chantre et le futur giratoire Boule en cours de travaux.

À compter du 11 janvier, les usagers emprunteront une partie de ce barreau de liaison et passeront sous l'ouvrage d'art n°2.



Carrefour des Couleurs - configuration à partir du 11/01/2024



INCIDENCES SUR LA RUE ANDRÉ BOULLE ET SES ACCÈS À LA ZONE DES COULEURES

La rue André Boulle sera fermée dans les 2 sens à compter du 11 janvier 2024, afin de réaliser son reprofilage et son raccordement au futur giratoire Boulle. Par conséquent, il ne sera plus possible d'emprunter cette rue depuis l'avenue de Romans pour accéder à la zone d'activités des Couleurs, ni pour en sortir en direction du giratoire provisoire. Une signalisation spécifique pour guider les usagers dans la zone a été concertée avec les représentants des commerçants et sera mise en place pour cette nouvelle étape.

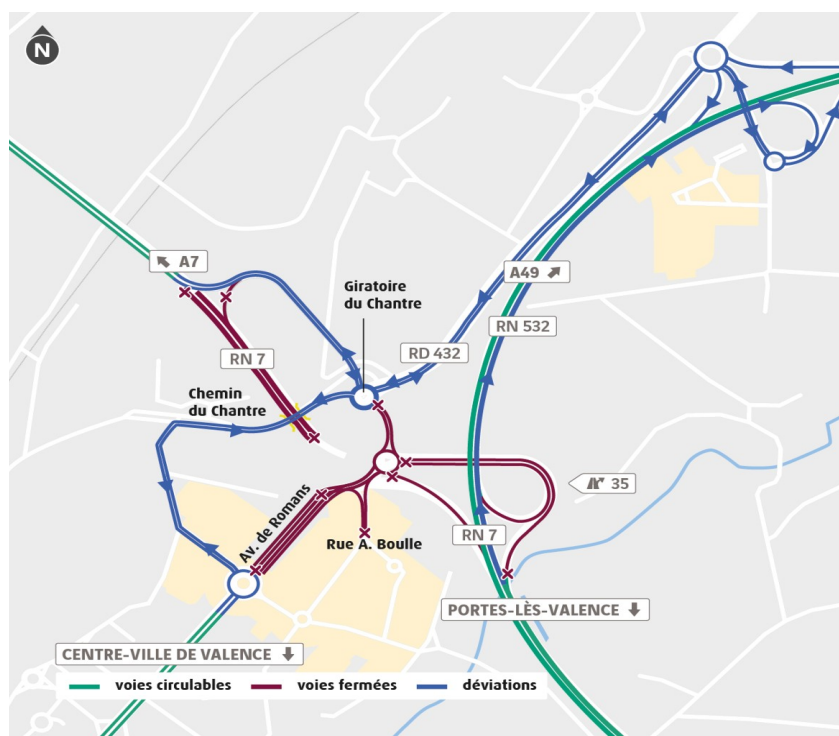
NATURE DES TRAVAUX À VENIR

Dans cette nouvelle étape de travaux, qui va durer 2 mois, le futur giratoire Boulle à l'extrémité de l'avenue de Romans sera finalisé. Une nouvelle bretelle d'accès à la route nationale 7 en direction du Sud, en cours de réalisation, sera reliée à ce giratoire. En parallèle, les travaux se poursuivent sur l'ouvrage d'art n°2 et sur les bassins d'assainissement de l'aménagement du carrefour des Couleurs.

BASCULE NOCTURNE LE 10 JANVIER

Afin de mettre en place le balisage nécessaire à cette nouvelle configuration, l'extrémité de l'avenue de Romans, la rue André Boulle, le giratoire provisoire, la bretelle d'insertion vers la route nationale 7 en direction du Sud ainsi que l'échangeur n°35 de la LACRA seront entièrement fermés la nuit du mercredi 10 au jeudi 11 janvier.

Une déviation par le giratoire « Darty », le chemin du Chantre, le giratoire du Chantre, la RD 432 et les giratoires du Plovier Nord et du Plovier Sud (sortie n°2) sera mise en place.



Configuration et déviation la nuit du 10 au 11 janvier

Pour être informés de l'actualité du chantier et de l'avancement des travaux pendant toute la durée de l'opération, les riverains, usagers et commerçants peuvent consulter le site internet www.carrefourdescouleurs.fr. Ils peuvent également s'inscrire au [système d'alerte](#) pour recevoir une notification par mail à chaque nouvelle actualité.

L'aménagement du carrefour des Couleurs est cofinancé par l'État (64,3%), le conseil départemental de la Drôme (34,3%) et Valence Romans agglomération (1,4%).

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, service de l'État en région, assure la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 – 07 87 01 99 92

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26